

Tarifs applicables au 01/01/2018

## TRANSACTION - VENTE

Pour un prix de vente inférieur ou égal à 135 000 € : 6% TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 8000€ TTC.

Pour un prix de vente supérieur à 135001€ : 6% TTC du prix de vente.

**Principe du non-cumul** : L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.**

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur** :  
2% TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.
- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail** :  
Honoraires à la charge du bailleur : 10€TTC par m2 de surface habitable.  
Honoraires à la charge du locataire : 3€TTC par m2 de surface habitable.
- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie)** :
  - Part bailleur : 3€ TTC par m2 de surface habitable.
  - Part locataire : 3€ TTC par m2 de surface habitable.

## GESTION LOCATIVE

Honoraires : 8% TTC de 12 mois de loyer annuel charges comprises.

Garantie Loyers Impayés : 2.90% TTC des loyers encaissés.

Aide à la déclaration de revenus fonciers : 75€

